

Invitation à l'Assemblée générale ordinaire 2025



Jeudi 20 mars 2025
10h30 (ouverture des portes : 09h30)
Hôtel InterContinental, 7 – 9 Chemin du Petit Saconnex, CH-1209 Genève

Givaudan
Human by nature

Chers Actionnaires,

Au terme de la quatrième année de notre cycle stratégique quinquennal “Committed to Growth, with Purpose”, j’ai le plaisir de vous annoncer que nous avons enregistré de performances commerciales exceptionnelles en 2024 et nous avons accompli d’excellents progrès dans la réalisation de nos objectifs stratégiques. Ces résultats remarquables témoignent du dévouement et du travail acharné de nos collègues chez Givaudan, qui sont restés concentrés sur la création de valeur pour toutes nos parties prenantes.

En 2024, le paysage mondial a été marqué par une instabilité géopolitique et économique persistante. Nous avons rencontré à la fois des opportunités et des défis, façonnés par un environnement économique dynamique, le besoin pressant d’agir sur le climat et l’évolution des attentes des clients. Pourtant, Givaudan a continué à prospérer, faisant preuve de résilience et d’agilité. Dans cet environnement de marché volatil, nous sommes restés concentrés sur notre stratégie, qui consiste à créer des solutions à forte valeur ajoutée pour nos clients.

En 2024, nous avons enregistré une croissance impressionnante du chiffre d’affaires de 12,3% à périmètre constant et généré un flux de trésorerie disponible de CHF 1 158 millions, soit 15,6% du chiffre d’affaires. Cette performance souligne la force de notre modèle d’entreprise et nous place en bonne position non seulement pour atteindre notre objectif de croissance du chiffre d’affaires sur cinq ans, mais probablement aussi pour le dépasser. Conformément à notre engagement de restituer des liquidités aux actionnaires, le Conseil d’administration a le plaisir de proposer un dividende en espèces de CHF 70,00 par action, marquant ainsi notre vingt-quatrième augmentation consécutive. Nous pouvons tous être fiers de ces résultats remarquables et je tiens à remercier sincèrement tous ceux qui contribuent au succès de Givaudan – nos employés, nos clients, nos partenaires, nos fournisseurs et toutes les parties prenantes – pour leur dévouement, leur confiance et leur collaboration continus.

L’année 2024 a également apporté des moments de profonde réflexion. L’incident tragique survenu à Louisville a eu un impact considérable sur la communauté de Givaudan, et nos pensées vont aux familles touchées. Nous nous engageons fermement à favoriser un environnement sûr et positif pour tous nos employés. Cet événement nous a incités à affiner nos pratiques et à renforcer notre culture de la sécurité, afin d’en sortir plus résistants et plus unis pour aller de l’avant ensemble.

Pour ce qui est de l’avenir, nous nous employons activement à définir nos ambitions pour 2030, inspirés par les possibilités qui s’offrent à nous. L’attention que nous portons au développement des talents et à la planification rigoureuse des successions nous permet de disposer des

compétences adéquates à tous les niveaux, ce qui est essentiel pour assurer la stabilité et la continuité de nos équipes dirigeantes. Lors de la prochaine Assemblée générale annuelle du 20 mars 2025, nous avons le plaisir de proposer l'élection de Melanie Maas-Brunner, avec effet à la date de l'Assemblée générale annuelle, et de Louie D'Amico, avec effet au 1er octobre 2025, après avoir pris sa retraite comme président de Taste & Wellbeing, en tant que nouveaux membres du Conseil d'administration, à la suite du départ à la retraite d'un membre apprécié du Conseil, Olivier Filliol. Nous exprimons notre sincère gratitude à Olivier Filliol pour ses contributions significatives.

Je reste persuadé que nous disposons de la bonne stratégie pour assurer notre réussite future et à long terme. Nos résultats et la confiance continue de nos clients prouvent que nous nous concentrons sur un modèle d'entreprise qui offre des solutions à forte valeur ajoutée à nos clients. Nous continuerons à augmenter la valeur pour les parties prenantes grâce à une croissance responsable, guidée par la raison d'être de notre entreprise.

J'aimerais profiter de l'occasion pour exprimer mes remerciements et ma gratitude les plus sincères à mes collègues du Conseil d'administration, au Comité exécutif et à tous nos collègues dans le monde entier.

Enfin, je tiens à vous remercier, vous, nos actionnaires, pour votre confiance et votre soutien constant. Je me réjouis également de vous voir et de vous rencontrer tous en personne lors de l'Assemblée générale annuelle du 20 mars 2025.

Je vous adresse mes meilleurs vœux pour l'année à venir.



Le Président

Calvin Grieder

Vernier, le 20 février 2025

Ordre du jour et propositions

1. Approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2024

Proposition du Conseil d'administration : approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2024.

Explication : Conformément à l'article 698, alinéa 2, chiffres 3 et 4 du Code des obligations suisse (CO) et à nos statuts (les Statuts), l'Assemblée générale des actionnaires est invitée à approuver le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes consolidés 2024.

2. Approbation du Rapport sur les questions non-financières 2024

Proposition du Conseil d'administration : approbation du rapport sur les questions non-financières 2024.

Explication : Conformément à l'article 964c CO, l'Assemblée générale des actionnaires est invitée à approuver le rapport sur les questions non-financières 2024.

3. Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2024

Proposition du Conseil d'administration : approbation à titre consultatif du rapport de rémunération 2024.

Explication : Conformément à l'article 735, alinéa 3, chiffre 4 CO, le Conseil d'administration soumet au vote consultatif de l'Assemblée générale des actionnaires le rapport de rémunération 2024.

4. Affectation du bénéfice résultant du bilan et distribution

Proposition du Conseil d'administration :

Bénéfice résultant du bilan	Tous les montants en CHF
Solde reporté de l'exercice précédent	63 455 227
Bénéfice de l'exercice	825 192 142
Total du bénéfice résultant du bilan	888 647 369
Distribution aux actionnaires de CHF 70,00 brut par action	646 351 020
Transfert à la réserve libre	200 000 000
Total de l'affectation du bénéfice résultant du bilan	846 351 020
Report à nouveau	42 296 349

Explication : Le Conseil d'administration propose un dividende ordinaire en espèces de CHF 70,00 brut par action, imposable en Suisse. Si la proposition est approuvée, le paiement interviendra le 26 mars 2025 (date de transaction en bourse ex-dividende : 24 mars 2025). Aucun dividende ne sera déclaré pour les actions détenues par la Société ou l'une de ses filiales.

5. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : donner décharge à ses membres.

Explication : Conformément à l'article 698, alinéa 2, chiffre 7 CO et à nos Statuts, l'Assemblée générale des actionnaires est compétente pour octroyer la décharge aux membres du Conseil d'administration.

6. Elections

6.1 Réélection des administrateurs existants et réélection du Président

Le Conseil d'administration propose la réélection des administrateurs suivants, chacun pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante :

6.1.1 M. Victor Balli

6.1.2 Mme Ingrid Deltenre

6.1.3 Mme Sophie Gasperment

6.1.4 M. Calvin Grieder (en tant que membre et Président du Conseil d'administration)

6.1.5 M. Roberto Guidetti

6.1.6 M. Tom Knutzen

Les élections se font individuellement.

Explication : Les curricula vitae des administrateurs peuvent être consultés dans le Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances 2024 et sur le site internet de Givaudan sous : www.givaudan.com/our-company/about-givaudan/our-leadership#bod.

M. Olivier Filliol ne se présentera pas pour une réélection et se retirera donc du Conseil d'administration à la fin de l'Assemblée générale annuelle de 2025.

6.2 Election des nouveaux administrateurs

Le Conseil d'administration propose d'élire :

6.2.1 Mme Melanie Maas-Brunner

comme nouvel administrateur pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

Melanie Maas-Brunner a commencé sa carrière en 1997 chez BASF, une entreprise chimique multinationale basée en Allemagne et cotée à la bourse de Francfort, d'abord en tant que chercheuse scientifique à Ludwigshafen, puis, à partir de 2001, en tant que Plant Manager Business Unit Plasticizers and Solvents. Par la suite, elle a occupé divers postes de direction chez BASF, notamment à Hong Kong de 2008 à 2012. De février 2021 à janvier 2024, elle a été Chief Technology Officer et membre du Comité exécutif de BASF.

Depuis avril 2024, Melanie Maas-Brunner siège en tant qu'administratrice non-exécutive au conseil d'administration d'UPM-Kymmene Oyj et d'Azelis Group NV. UPM-Kymmene est une société finlandaise de l'industrie forestière cotée à la bourse Nasdaq OMX Helsinki. Le groupe Azelis est un distributeur belge d'ingrédients alimentaires et de produits chimiques spécialisés, coté sur Euronext Bruxelles.

Melanie Maas-Brunner est titulaire d'un doctorat en chimie de l'université RWTH d'Aachen, en Allemagne.

Elle est de nationalité allemande, née en 1968.

Explication : Le Conseil d'administration est d'avis que l'élection de Mme Maas-Brunner est dans le meilleur intérêt de la Société, compte tenu de sa vaste expérience scientifique et de gestion dans l'industrie chimique et nutritionnelle.

6.2.2 M. Louie D'Amico

comme nouvel administrateur avec effet au 1er octobre 2025 pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

Louie D'Amico a commencé sa carrière en tant que Key Account Manager chez Tastemaker en 1989, racheté plus tard par Givaudan. Il a occupé plusieurs postes de direction, notamment à partir de 1997 en tant que responsable de l'unité commerciale Amérique du Nord "Sweet Goods" et plus tard de l'unité commerciale Amérique du Nord "Savoury", en tant que responsable de la gestion des comptes clés

internationaux à partir de 2003 et ensuite en tant que responsable de l'unité commerciale mondiale pour les boissons, et en tant que responsable commercial de l'EAME à partir de 2006. En 2010, Louie D'Amico s'est réinstallé aux États-Unis en tant que responsable de la division "Flavours Americas". Depuis le 1er avril 2018, il a été nommé président de Taste & Wellbeing et membre du Comité exécutif, fonction dont il se retirera à la fin du mois de mars 2025, tout en restant disponible pour fournir des conseils de gestion et un soutien sur des projets stratégiques pendant une période de transition jusqu'à la fin du mois de septembre 2025.

Louie D'Amico est titulaire d'un BSc en chimie de l'université d'État du Michigan (États-Unis).

Il est de nationalité américaine, né en 1961.

Explication : Le Conseil d'administration est d'avis que l'élection de M. D'Amico est dans le meilleur intérêt de la Société compte tenu de sa grande expérience dans l'industrie des arômes en général et de Givaudan en particulier.

6.3 Election des membres du Comité de rémunération

Le Conseil d'administration propose l'élection des administrateurs suivants comme membres du Comité de rémunération, chacun pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante :

6.3.1 M. Victor Balli (réélection)

6.3.2 Mme Ingrid Deltenre (réélection)

6.3.3 M. Tom Knutzen (nouvelle élection)

Les élections se font individuellement.

6.4 Réélection du représentant indépendant des actionnaires

Le Conseil d'administration propose la réélection de :

M. Manuel Isler, avocat

comme représentant indépendant des actionnaires pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

Explication : Conformément à l'article 698 alinéa 3, chiffre 3 CO et à nos Statuts, l'Assemblée générale des actionnaires doit élire annuellement le

représentant indépendant des actionnaires. M. Manuel Isler a confirmé qu'il possède l'indépendance requise pour l'exercice de ce mandat.

6.5 Réélection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose la réélection de :

KPMG AG

comme organe de révision pour l'exercice 2025.

Explication : Conformément à l'article 698 alinéa 2, chiffre 2 CO et à nos Statuts, l'Assemblée générale des actionnaires est compétente pour élire l'organe de révision. KPMG AG a confirmé posséder l'indépendance requise pour l'exercice de ce mandat.

7. Votes portant sur la rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif

7.1 Rémunération du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : approbation d'un montant total maximal de rémunération du Conseil d'administration s'élevant à CHF 3 000 000 et couvrant la période jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2026.

Explication : Conformément à l'article 698, alinéa 3, chiffre 4 CO et à nos Statuts, l'Assemblée générale des actionnaires doit approuver le montant total maximal de la rémunération du Conseil d'administration.

Le montant total maximal proposé n'a pas changé par rapport à l'année 2024. L'annexe 1 ci-jointe fournit de plus amples détails sur le vote proposé concernant les montants de rémunération du Conseil d'administration.

7.2 Rémunération du Comité exécutif

7.2.1 Rémunération variable à court terme (Plan de primes annuelles 2024)

Proposition du Conseil d'administration : approbation du montant total de la rémunération variable à court terme du Comité exécutif s'élevant à CHF 7 036 528 pour l'exercice 2024.

7.2.2 Rémunération fixe et rémunération variable à long terme (Plan d'octroi d'unités d'actions de performance 2025 – « PSP »)

Proposition du Conseil d'administration : approbation du montant total maximal de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme du Comité exécutif s'élevant à CHF 16 500 000 pour l'exercice 2025.

Explication : Conformément à l'article 698 alinéa 3, chiffre 4 CO et à nos Statuts, l'Assemblée générale des actionnaires doit approuver le montant total de la rémunération variable à court terme et de la rémunération fixe et le montant total maximal de la rémunération variable à long terme du Comité exécutif.

Le montant total maximum proposé pour la rémunération fixe et la rémunération variable à long terme représente une augmentation de CHF 900 000 par rapport à l'année dernière, en raison des nouvelles nominations au Comité exécutif et des périodes de transition correspondantes. L'annexe 1 ci-jointe fournit de plus amples détails sur les votes proposés concernant les montants de la rémunération du Comité exécutif.

Documentation

Nous joignons à cette invitation un formulaire d'inscription et un formulaire d'instructions que vous voudrez bien, si vous souhaitez participer ou vous faire représenter à l'Assemblée générale ordinaire, remplir et nous renvoyer par retour de courrier à l'adresse suivante : Computershare Schweiz AG, Givaudan SA, Baslerstrasse 90, Postfach, 4601 Olten, Suisse.

Le Rapport Intégré sur la performance économique et ESG 2024 (qui inclut le rapport annuel et le rapport sur les questions non-financières), et le Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances 2024 (qui comprend les comptes annuels, les comptes de groupe, le rapport de rémunération 2024 ainsi que les rapports de l'organe de révision) sont à la disposition des actionnaires au siège de la Société. Ces documents sont également disponibles sur le site Internet de Givaudan www.givaudan.com/investors/financial-results/results-centre. Des versions imprimées du Rapport Intégré sur la performance économique et ESG 2024 sont disponibles sur demande.

Participation et droit de vote

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions au plus tard le 5 mars 2025 à 17h00 seront autorisés à participer et à voter à l'Assemblée générale. Ils recevront leur carte d'admission et le matériel de vote en retournant le bulletin d'inscription ci-joint ou en s'adressant au registre des actions, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Du 5 mars 2025, 17h00 au 20 mars 2025 inclus, aucune inscription donnant naissance à un droit de vote à l'Assemblée générale ne sera faite au registre des actions. Les actionnaires qui cèdent tout ou partie de leurs actions avant l'Assemblée générale n'auront plus de droit de vote. Ils devront retourner ou échanger leur carte d'admission et le matériel de vote déjà reçu.

Représentation

Au cas où vous n'auriez pas l'intention de participer personnellement à l'Assemblée générale, vous pouvez vous faire représenter par une autre personne (qui ne doit pas nécessairement être actionnaire) sur la base d'une procuration écrite ou par le représentant indépendant des actionnaires.

M. Manuel Isler, avocat, c/o BMG Avocats, avenue de Champel 8c, case postale 385, 1211 Genève 12, agit en qualité de représentant indépendant des actionnaires au sens de l'article 689c CO. La procuration remplit

et signée doit être transmise au registre des actions (Computershare Schweiz AG) par l'actionnaire. Dans la mesure où vous ne donnez pas au représentant indépendant des actionnaires une instruction spécifique, il votera en faveur des propositions du Conseil d'administration sur les points publiés, tant pour les points inscrits à l'ordre du jour que pour les propositions non annoncées et les nouveaux points de l'ordre du jour.

Vous pouvez également voter en donnant au représentant indépendant des actionnaires une procuration électronique et des instructions de vote sur la plateforme dédiée aux actionnaires gvote (www.gvote.ch) jusqu'au 18 mars 2025. Pour plus de détails, veuillez consulter l'Annexe 2.

Si vous choisissez de vous faire représenter par une autre personne, la procuration dûment remplie et signée, accompagnée de votre carte d'admission, doit être envoyée directement à l'adresse de votre représentant désigné, ou vous pouvez autoriser votre représentant désigné sur la plateforme d'actionariat en ligne gvote (www.gvote.ch). Pour plus de détails, veuillez consulter l'Annexe 2.

Vous êtes cordialement invités à vous joindre au cocktail qui sera servi à l'issue de l'Assemblée générale.

Avec nos salutations les meilleures,

Givaudan SA

Pour le Conseil d'administration :



Le Président

Calvin Grieder

Vernier, le 20 février 2025

Annexe 1

Explications concernant les votes portant sur la rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif (points 7.1 et 7.2)

Selon l'article 735 CO Givaudan est tenue de soumettre chaque année les montants de rémunération du Comité exécutif et du Conseil d'administration au vote contraignant des actionnaires.

Sur cette base et conformément à la loi et à nos Statuts, le Conseil d'administration soumettra à l'approbation des actionnaires⁽¹⁾ :

1. le montant total maximum de la rémunération du Conseil d'administration pour le mandat en cours jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire en 2026;
2. le montant total de la rémunération variable à court terme du Comité exécutif pour l'exercice précédent (2024); et
3. le montant total maximum de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme du Comité exécutif pour l'exercice en cours (2025).

En outre, le Conseil d'administration soumet le rapport de rémunération 2024 à un vote consultatif conformément à l'article 735, alinéa 3, chiffre 4 CO (point 3 de l'ordre du jour).

Notre rémunération est en accord avec la politique de rémunération de Givaudan et comprend toujours une part importante d'éléments basés sur des actions permettant d'aligner la rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif sur les intérêts des actionnaires.

La rémunération variable du Comité exécutif reste fortement axée sur la performance et la création de valeur à long terme et représente une part significative de la rémunération totale du Comité exécutif.

Pour plus d'informations sur notre système de rémunération, veuillez consulter le rapport de rémunération 2024 (pages 30 à 50 du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances 2024 : www.givaudan.com/investors/financial-results/results-centre).

⁽¹⁾ Ces montants ne comprennent pas les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires, estimées à environ 8% des montants de rémunération respectifs.

Explications concernant la rémunération du Conseil d'administration (point 7.1)

Le montant proposé de CHF 3 000 000 demeure inchangé par rapport à l'année précédente et est payable au Conseil d'administration. A titre indicatif, il est composé de :

1. une rémunération fixe comprenant les honoraires du Conseil d'administration et des Comités jusqu'à CHF 1 500 000; et
2. des unités d'actions assujetties à des restrictions (« Restricted Stock Units »), dont la valeur est calculée en prenant la valeur économique à la date d'attribution selon les normes IFRS, sans appliquer de réduction pour la période de blocage des droits de trois ans.

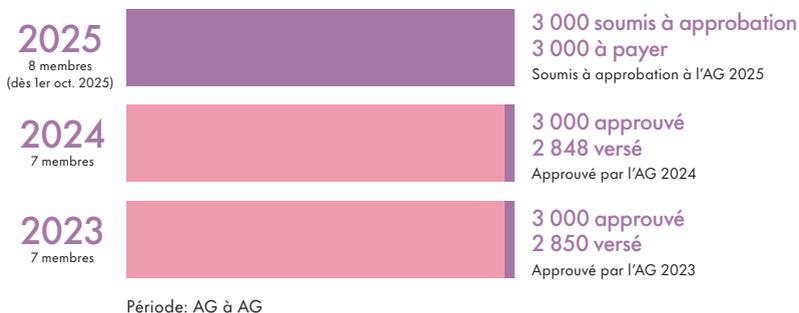
Givaudan prend en charge les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires comme la loi l'exige. Aucune rémunération variable ni aucune prestation de retraite ne sont octroyées aux membres du Conseil d'administration.

Givaudan a versé des montants dans les limites des plafonds approuvés et en conformité avec nos Statuts.

Cette année, le montant total relatif à la rémunération du Conseil d'administration proposé à l'approbation lors de l'Assemblée générale ordinaire ne changera pas par rapport à 2024. Toute augmentation des honoraires du Conseil d'administration résultant de l'augmentation proposée du Conseil d'administration de 7 à 8 membres dès le 1er octobre 2025 devrait être compensée par la diminution des honoraires des comités (de CHF 90 000) résultant de la suppression du Comité d'innovation, dont les tâches seront confiées au Conseil d'administration dans son ensemble. En outre, les honoraires annuels du vice-président seront augmentés de CHF 20 000 afin de refléter les responsabilités supplémentaires liées à son rôle. Aucun autre changement de structure de rémunération n'est prévu jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2026.

Le tableau ci-dessous résume les montants soumis à l'approbation des actionnaires depuis 2023 et les montants effectivement versés ou à payer.

Tous les montants de rémunération en KCHF



Pour plus d'informations sur la rémunération de notre Conseil d'administration, veuillez consulter le rapport de rémunération 2024 (pages 30 à 50 du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances 2024 : www.givaudan.com/investors/financial-results/results-centre).

Explications concernant la rémunération du Comité exécutif (point 7.2)

En ce qui concerne le Comité exécutif, le Conseil d'administration soumet à l'approbation des actionnaires :

1. le montant total de la rémunération variable à court terme pour l'exercice précédent (2024); et
2. le montant total maximal de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme pour le présent exercice (2025).

De plus, Givaudan prend en charge les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires comme la loi l'exige.

Givaudan a versé des montants dans les limites des montants maximaux approuvés et en conformité avec nos Statuts. En particulier, en raison de la nouvelle nomination au Comité exécutif en 2024 (Chief Financial Officer, CFO) et de la période de transition qui en découle, un montant supplémentaire de CHF 167 211 a été versé conformément à l'article 27 des Statuts.

Rémunération variable à court terme (Plan de primes annuelles 2024) (point 7.2.1)

Le montant des primes annuelles proposé pour 2024 est de CHF 7 036 528. Ce montant a été calculé en fonction de la performance réalisée par rapport aux critères prédéfinis pour 2024, soit 50% liés à la croissance du chiffre d'affaires sur une base comparable⁽²⁾ et 50% à la marge EBITDA.

En 2024, Givaudan a de nouveau enregistré de solides résultats financiers, la croissance des ventes sur une base comparable atteignant 12,3% et la marge EBITDA augmentée à 23,8% (24,5% sur une base comparable). Ce résultat a permis de proposer 179% du montant cible au Directeur général et une moyenne de 179% aux autres membres du Comité exécutif.

Pour plus d'informations sur le Plan de primes annuelles 2024, veuillez consulter le rapport de rémunération 2024 (pages 36 à 37 du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances 2024 : www.givaudan.com/investors/financial-results/results-centre).

L'augmentation de la rémunération variable à court terme pour l'exercice précédent (2024 par rapport à 2023) reflète une performance supérieure aux objectifs des primes annuelles en 2024, et, en raison de la nouvelle nomination au Comité exécutif et de la période transitoire correspondante, le fait que la rémunération versée au titre de 2024 comprenait 7,4 membres du Comité exécutif, actuels et anciens, en équivalent temps plein (FTE) (contre 7,0 en 2023).

La proposition de versement au Directeur général s'élève à 179% du montant cible et celle du versement moyen aux autres membres du Comité exécutif s'élève à 179% du montant cible (2023 : réalisation de 120% (Directeur général) et réalisation moyenne de 118% du montant cible, respectivement).

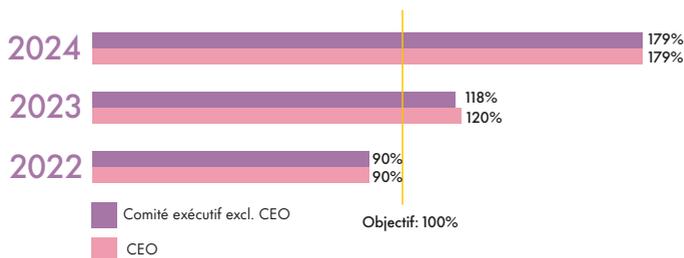
Le tableau ci-dessous montre le détail des montants des primes annuelles soumis à l'approbation des actionnaires depuis l'Assemblée générale 2023 et les montants effectivement versés ou à payer.

⁽²⁾ Les montants indiqués sur une base comparable excluent les effets de change, les acquisitions et les cessions.

Tous les montants de rémunération en KCHF



Le tableau ci-dessous résume l'historique des primes annuelles par rapport aux montants cibles pour 2024 et lors des trois dernières années. Conformément à notre politique de rémunération pour cette période, le montant potentiel peut varier entre 0% et 200% du montant cible.



(3) En raison de la nouvelle nomination au Comité exécutif en 2024 et la période de transition correspondante pour le transfert de la fonction de directeur financier (CFO), la rémunération versée au titre de 2024 incluait 7,4 membres du Comité exécutif, actuels et anciens, en équivalent temps plein (FTE) en 2024.

**Rémunération fixe et rémunération variable à long terme
(Plan d'octroi d'actions 2025 – « PSP »)
(point 7.2.2)**

Le montant total maximal de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme du Comité exécutif pour l'exercice 2025 soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire cette année est de CHF 16 500 000 et comprend, à titre indicatif :

1. une rémunération fixe n'excédant pas CHF 8 000 000, incluant le salaire de base, les prestations de retraite et d'autres avantages; et
2. des unités d'actions attribuées sous condition de performance (PSP).

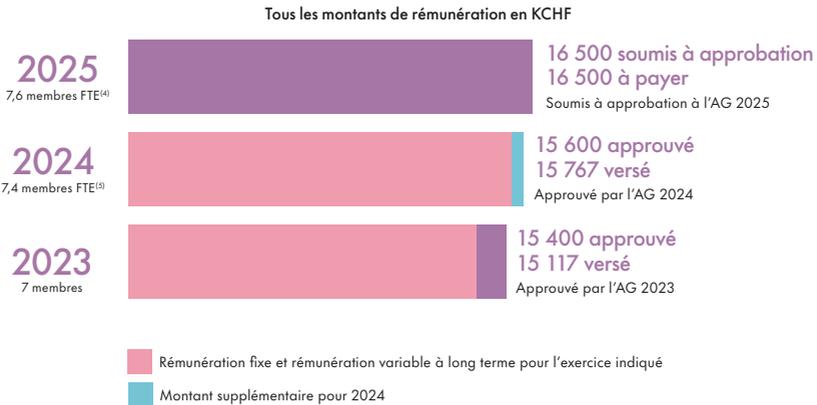
L'augmentation proposée montant total maximal de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme du Comité exécutif pour l'exercice 2025 de CHF 900 000 par rapport à l'année fiscale 2024 résulte des deux nouvelles nominations récentes au Comité exécutif et des périodes de transition correspondantes pour le transfert des fonctions respectives (fonction de CFO d'ici fin janvier 2025, et président Taste & Wellbeing d'ici fin septembre 2025), ce qui porte la rémunération à verser en 2025 à 7,6 membres du Comité exécutif, actuels et anciens, en équivalent temps plein (FTE). Les primes PSP représentent toujours une part importante (43%) de la rémunération totale des membres du Comité exécutif, une pratique qui renforce l'importance qu'accorde Givaudan à la performance à long terme.

La valeur des unités PSP octroyées en 2025 est calculée selon les normes IFRS, en fonction des critères de réalisation d'une performance cible et sans appliquer de réduction pour la période d'acquisition des droits (vesting) de trois ans. Le montant versé à la date d'acquisition des droits (vesting) peut varier en fonction de la fluctuation du cours des actions et de la performance réalisée par rapport aux critères prédéfinis qui peut se situer entre 0% et 200% du montant cible.

A la date d'acquisition des droits (vesting), trois ans après l'octroi, la performance peut varier de 0% à 200% en fonction des objectifs prédéfinis, avec pour effet l'attribution de zéro à deux actions Givaudan par unité d'action liée à la performance. Le PSP 2021 a été versé (vested) le 15 avril 2024 à un taux de 69% du montant cible. Ce résultat reflète une performance inférieure aux objectifs de flux de trésorerie, de croissance relative des ventes et de la diversité des cadres supérieurs, mais une performance supérieure aux objectifs en matière de réduction nette des émissions de gaz à effet de serre et de sécurité des employés.

Pour plus d'informations sur le PSP, veuillez consulter le rapport de rémunération 2024 (pages 30 à 50 du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances 2024 : www.givaudan.com/investors/financial-results/results-centre).

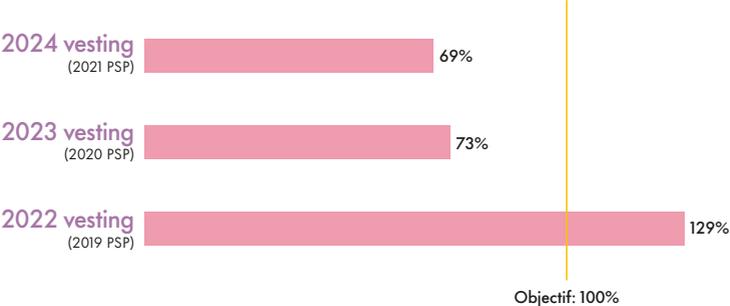
Le tableau suivant présente le détail des montants maximaux des rémunérations fixes et variables à long terme soumis à l'approbation des actionnaires depuis l'Assemblée générale ordinaire 2023 et les montants effectivement versés ou à payer.



⁽⁴⁾ En raison des deux nouvelles nominations récentes au Comité exécutif et des périodes de transition correspondantes pour le transfert des fonctions respectives (fonction de directeur financier (CFO) fin janvier 2025, et président de Taste & Wellbeing fin septembre 2025), la rémunération à verser au titre de 2025 comprendra 7,6 membres du Comité exécutif, actuels et anciens, en équivalent temps plein (FTE).

⁽⁵⁾ En raison de la nouvelle nomination au Comité exécutif en 2024 et de la période de transition correspondante pour le transfert de la fonction de directeur financier (CFO) (d'août à décembre 2024), la rémunération versée au titre de 2024 comprenait 7,4 membres du Comité exécutif, actuels et anciens, en équivalent temps plein (FTE). Conformément à l'article 27 des Statuts, une partie de la rémunération fixe et variable à long terme du nouveau membre nommé a été versée à titre de montant supplémentaire.

Le tableau ci-dessous résume l'historique de la performance du PSP par rapport aux objectifs définis lors des trois dernières années. Conformément à notre politique de rémunération pour cette période, le montant peut varier entre 0% et 200% du montant cible.



Annexe 2

Inscription électronique et délégation de pouvoirs via www.gvote.ch, la plateforme dédiée aux actionnaires

Chère actionnaire, cher actionnaire,

Via le portail des actionnaires gvote, vous avez la possibilité de donner procuration à votre représentant ou au représentant indépendant et de lui donner des instructions par voie électronique.

Si vous ne souhaitez pas utiliser le portail des actionnaires gvote, nous vous prions d'ignorer le présent courrier.

Si vous souhaitez utiliser gvote, veuillez suivre les étapes suivantes :

1. Rendez-vous sur le site Internet www.gvote.ch.
2. Vous êtes maintenant invité à saisir votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Vous les trouverez sur votre formulaire d'inscription. Comme alternative aux étapes 1 et 2, vous pouvez également scanner le code QR et vous serez directement connecté.
3. Acceptez les conditions d'utilisation.
4. Vous pouvez dès à présent commander votre carte d'admission ou autoriser tout autre représentant ou le représentant indépendant à exercer vos droits de vote.
5. Cliquez sur « Confirmer la sélection », pour enregistrer votre sélection.

Remarque importante :

Il est possible de transmettre des instructions et de déléguer des pouvoirs au représentant indépendant au titre de l'Assemblée générale ordinaire 2025 jusqu'au 18 mars 2025, à 23h59, au plus tard. Si vous transmettez des instructions au représentant indépendant aussi bien par voie électronique sur gvote que par écrit, seules les instructions électroniques seront prises en compte.

Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à Computershare Schweiz SA, l'exploitante du portail en ligne, par e-mail à l'adresse business.support@computershare.ch ou par téléphone au numéro +41 62 205 77 50 (du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00).



Pour plus d'informations, veuillez appeler le:
+41 62 205 7750